



Rapport moral de Bernard Bailly

Depuis notre dernière AG de St SAUVEUR GOUVERNET, le projet a un peu plus avancé, avec le vote et le probable création au 1^{er} janvier 2008 du syndicat mixte.

Mais déjà le parc est amputé d'une partie de sa superficie, car les communes indépendantes des intercommunalités qui n'ont pas adhéré au syndicat mixte n'y seront pas.

En ces temps d'élections, il est fort à parier qu'il n'y aura pas trop de mouvements dans l'immédiat.

Depuis l'idée de création, il y a eu la naissance d'une association d'étude pour promouvoir la création d'un parc naturel régional dont on se demande ce qu'elle est devenue .Association d'échanges et de concertation qui n'en avait que le nom, puisque autoritairement la région Rhône Alpes a repris les commandes, et laisser le GPENB faire la promotion du PNR.

L'incroyable étude de faisabilité rendue par le CERMOSSEM (qui lui-même est financé par la région Rhône Alpes) qui conclue « à une forte acceptabilité du projet par la population » témoigne de son absence de crédibilité.

Si c'était le cas, nous serions qu'une petite association qui tient son AG dans une cabine téléphonique (comme certaines associations intégristes frappées d'écolo mania). Mais ce n'est pas le cas ! Vous êtes tous là pour en témoigner !

Cette étude ne reflète pas la réalité du terrain.

Et pourtant c'est avec cela que les régions ont délibéré favorablement au projet et arrêté le périmètre du futur parc.

Alors j'en profite , pour dire à nos voisins du VENTOUX , qui assistent aujourd'hui à notre journée : faites attention à l'étude de faisabilité , réagissez , organisez vous , faites connaître haut et fort votre opinion , demandez que les propriétaires fonciers , les populations , les véritables acteurs du territoire soient consultés .Veillez à ce que le sondage fait par l'organisme d'étude ne soit pas fait que vers ceux qui sont favorables au projet . C'est très important. Manifestez vos avis défavorables au projet. Faites parler de vous, développez vos arguments ! Sinon vous apprendrez un jour qu'il y a eu une étude, qui je n'en doute pas sera favorable.

Nous nous sommes réveillés après l'étude, on croyait naïvement que nous serions consultés, tu parles !

Heureusement nous avons été nombreux à réagir, et nous savons que maintenant il ne faut plus rien lâcher, il faut être présent sur le terrain ;

Où en est on du projet Parc aujourd'hui ? : on devrait assister sous peu à la création du syndicat mixte , puis dans la lancée de la commission de consultation pour l'élaboration de la charte(la mise en place d'un conseil scientifique que les naturaliste radicaux veulent actif !)) .

Le syndicat mixte écrit la charte. Là il faudra savoir ce que nous faisons. Puis une fois la charte écrite, il y aura une enquête publique sur son contenu. Il nous faudra agir ; mais sachez déjà que c'est le président du conseil régional qui sera



compétent. Le décret n°2005-1456 du 21 novembre 2005 pris pour application de l'art L333-1 du code de l'environnement précise « le projet de charte est éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête » c'est tout dire ! Eventuellement modifié.

Après interviendra le vote des communes pour leur adhésion, puis enfin la demande de classement à l'Etat.

Voilà ce qui reste à faire, voilà pourquoi il faut continuer à nous faire entendre !

Sur la charte je rappelle simplement :

la LOI N°2006-436 du 14 avril 2006 qui dans le chapitre 3 traitait des Parcs naturels régionaux

« La charte détermine les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc ».

« les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte. Lors de leur élaboration ou de leur révision , les documents de planification, d'aménagement et de gestion des ressources naturelles relatifs à l'énergie mécanique du vent, aux carrières, à l'accès à la nature et aux sports de nature, à la gestion de l'eau , à la gestion cynégétique , à la gestion de la faune sauvage, au tourisme et à l'aménagement ou la mise en valeur de la mer sont soumis pour avis à l'organisme de gestion du parc naturel régional en tant qu'il s'applique à son territoire ». Bonjour l'usine à gaz !

Il y a quelque chose d'insupportable dans cette façon qu'ont les promoteurs du parcs à vouloir édicter les règles du convenable dans la charte . Cette volonté déclarée de normaliser nos faits et gestes . Je dis bien normaliser au sens d'établir une norme visant à rendre correct ce qui, a priori, ne l'est pas.

Ces promoteurs souvent de grands élus, se veulent rassurant, en prenant le soin de préciser « toute charte est un instrument juridiquement non contraignant ».

En d'autres termes « ne nous cherchez pas des noises braves gens, ce que nous vous concoctons n'aura pas d'effet » . C'est insupportable et tellement idiot !

Pourquoi une charte si elle ne devait aucunement se traduire en texte ayant force de règlement ou de Loi ?

C'est prendre les citoyens de ce territoire pour qui ?, que de nous faire croire que le travail d'un établissement public comme le syndicat mixte, à fortiori interrégional, n'aura pas de traduction réelle sur ce que nous serons en droit de faire ou de ne pas faire . Aujourd'hui une charte, c'est demain, à tout le moins un arrêté d'interdiction ou une annexe à une directive qui s'impose aux communes membres du Parc.

Il ne faut dire les choses comme elles sont, sauf à mentir, ou pécher concédons le : par naïveté.

Mais tout de même, nous ne manquons ni de lois, ni de règlements, ni de directives dans ce pays. Alors pourquoi une charte si ce n'est une façon insidieuse d'en rajouter pour, à terme, inscrire dans les règlements des obligations nouvelles, résultant de concessions que nous aurons faites.



Alors non, nous ne voulons pas que soit renforcé les réglementations usuelles, qui ne feraient qu'augmenter les tracasseries de tous les jours. Non, nous ne voulons pas d'une nouvelle strate qui émette encore un avis sur les projets d'aménagement et les documents de planification.

Non, nous ne voulons pas qu'une nouvelle structure puissent en application de la Charte permettre aux autorités compétentes d'interdire : des infrastructures (routes, chemins...) certaines activités (carrière, zone d'activité...), certains sports (escalade, 4x4, VTT) ou de les autorisés sous certaines conditions.

Non, nous ne voulons pas de nouvelles règles spécifiques, même si elles sont définies contractuellement comme par exemple pour le boisement, le défrichement, l'aménagement des cours d'eau ou les pratiques agricoles.....

Nous avons déjà tout ce qui faut à la maison ! Les compétences locales sont suffisantes pour prendre les décisions qui s'imposent. Pas besoin d'un nouveau « Machin ».

Continuons à faire confiance au bon sens local !

En plus de tout cela, un PNR s'est aussi créer un zonage environnemental. C'est prendre le risque de voir arriver une réserve naturelle, ou une réserve biologique intégrale. C'est aussi le risque d'avoir défini les contours d'un périmètre Une zone qui a vocation à protéger. C'est le risque d'en perdre la maîtrise et de voir une directive de protection de la nature arriver depuis Bruxelles, pour s'appliquer sur ce zonage environnemental. Car il est plus facile de protéger une zone quand elle est déjà protégée. C'est la réflexion qu'avait faite un responsable de la réserve naturelle de hauts plateaux, quand la réserve biologique intégrale est arrivée dans le Vercors.

C'est un risque, compte tenu des courants actuels qu'il ne faut pas courir. Et nous nous pensons qu'il est grand !

Nos invités de cet après midi, vous expliquerez mieux que moi, par leur vécu, quels sont ces risques.

Les priorités doivent aller à l'aménagement du territoire, pour cela il y a redondances de compétences, pas besoin de créer un Parc.

Je rappellerai pour en finir en ces veilles d'échéances électorales que notre association se refuse toute discussion politique ou religieuse. Toutefois, nous ne manquerons pas d'interroger les différents candidats sur le sujet du parc, .Puis nous communiquerons leurs réponses à l'ensemble de nos adhérents.

Vous connaîtrez ainsi les positions des uns et des autres.

Merci de m'avoir écouté.